

COMPTE RENDU
REUNION DU 26. 02.2019

Absents :

ISNARD Viviane ; ROUX Laurent

BLACHE Patricia a donné pouvoir à BONNET Pierre, MOULIN Nicolas a donné pouvoir à BARBAROUX Michel

COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2018

Ils sont approuvés comme suit :

Commune :

Dépenses de Fonctionnement : 395 033,00 €

Recettes de Fonctionnement : 551 098,33 €

Excédent de Fonctionnement reporté : 241 177,83 €

Soit un excédent de fonctionnement de 397 243,163 €

Dépenses d'investissement : 151 648,78 €

Recettes d'Investissement : 188 331,09 €

Déficit d'Investissement reporté : 114 742,84 €

Soit un déficit d'investissement de 78 060,53 €

Régie des Eaux :

Dépenses de Fonctionnement : 78 745,99 €

Recettes de Fonctionnement : 95 700,94 €

Excédent de fonctionnement reporté : 82 869,54 €

Soit un excédent de fonctionnement de 99 824,49 €

Dépenses d'Investissement : 38 238,11 €

Recettes d'Investissement : 95 216,58 €

Excédent d'investissement reporté : 45 282,89 €

Soit un excédent d'investissement de 102 261,36 €

PROGRAMME D'ENTRETIEN EN FORET COMMUNALE

Monsieur le Maire donne connaissance du devis présenté par l'ONF, pour l'année 2019, qui s'élève à 7 400,00 € pour des travaux sur la route de Chasse, la propreté des sentiers, l'entretien des lisières etc. Le projet de l'ONF est adopté.

FIXATION DE L'INDEMNITE DES ELUS LOCAUX

Conformément à l'arrêté en vigueur, l'indemnité du Maire et des Adjoints sera conforme aux indices prévus à cet effet. Les indemnités de fonctions seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice. Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

CONVENTION DE MUTUALISATION REGLEMENT GENERAL DE PROTECTION DES DONNEES (RGPD)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de mutualiser, sous forme de convention, avec la CCAPV via le SICTIAM la D.P.O. (data protection officer) qu'il convient de nommer pour se conformer au R.G.P.D. Le montant dû par la commune au titre de cette mutualisation s'élève à 259 €. La convention est approuvée.

SERVICE COMMUN SCOLAIRE

Monsieur le Maire rappelle qu'à la suite de la décision d'un retour de compétences « scolaires » aux communes de Colmars les Alpes et Thorame-Haute, la CCAPV a engagée une réflexion sur la création d'un service commun. La commune a été associée à cette réflexion même si elle n'est pas directement signataire de la convention. Le conseil donne son accord de principe et approuve cette intention.

RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS DE REMPLACEMENT 2019

Il est proposé de prendre une délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement. En effet, les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles (congrés, maladie...).

CONVENTION ENTRETIEN SITE DE JUAN 2019

Monsieur le Maire propose de conventionner de nouveau avec l'Association Vertical Attitude. Il rappelle que cette convention annuelle a pour but l'entretien des équipements du site : petits travaux nécessaires pour assurer la sécurité et contrôle des ponts d'ancrage, les différents points d'entretien des équipements et de sécurité, seront détaillés dans la convention. Cette proposition est acceptée, sous réserve de la fourniture d'une attestation de vérification du site et une confirmation de l'agrément à vérifier les sites d'escalade. Dès la remise de cette attestation, la contribution de la commune à hauteur de 500 € par an, sera aussitôt mandatée.

ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC

L'éclairage public, est une compétence qui revient également à la commune. Deux aspects sont étudiés :

- Remplacement dans le village des ampoules actuelles par des lampes LED. Une provision de 10 000,00 € est proposée. L'entreprise MOULIN qui a fait une proposition de 212 € par ampoule, doit fournir un devis conforme pour être soumissionnée.
- Elaboration d'un dossier de subvention auprès de la Communauté Européenne afin de remplacer tous les éclairages en forme de globe qui sont très énergivores sur le secteur de Pied de Roche et de Côte Meunière. Ce dossier a pour objectifs, l'économie d'énergie et la lutte contre la pollution lumineuse. Il est possible d'obtenir une subvention de 50 à 70 %. Par conséquent une étude va être réalisée prochainement.

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Plusieurs projets sont étudiés. Ils concernent la dernière tranche de travaux, les demandes de subvention des associations, les bornes à incendie à changer. Des dossiers seront préparés et étudiés lors d'une prochaine réunion de travail.

MONTANT DEFINITIF D'ACQUISITION DES TERRAINS POUR LA ZONE D'ACTIVITES DE VILLARS-COLMARS

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 22 novembre 2016, il avait été proposé de vendre à la Communauté de Communes les terrains de la ZA, car le développement économique et notamment la création de zones d'activités étaient devenus une compétence communautaire. En vue de cet achat une réunion entre la commune et la CCAPV s'est tenue le 19 décembre 2018, afin de finaliser cette acquisition. Il en ressort un accord sur le prix. La vente des parcelles section B n° 353, 358, (renommée B 1743), 357, 364, 365, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 1739 et 1742, pour une superficie totale de 59 037 m² sera réalisée pour un montant total de 273 794 €.

DIVERS

Monsieur le Maire fait un point sur les différentes compétences qui retournent à la commune, notamment l'achat des fournitures, la partie informatique, les transports scolaire et des voyageurs.....

Les travaux pour le déploiement de la fibre optique avancent afin que ce service soit opérationnel dans les meilleurs délais.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30.